



Document de position

Politique forestière

Etat au 19 mars 2010

Résumé

La forêt remplit de nombreuses fonctions et revêt, pour cette raison, une importance particulière pour les régions de montagne. La situation actuelle en termes de politique forestière n'est toutefois pas satisfaisante. Des rectifications sont nécessaires dans les domaines suivants :

1. La politique en matière d'aire forestière doit être assouplie. Dans les régions où la surface boisée croît, il faut renoncer à l'obligation de compenser les défrichements.
2. La forêt occupe 31% du territoire national. Il faut donc intégrer cette thématique au sein de la politique de l'aménagement du territoire.
3. Les forêts de protection doivent être entretenues et exploitées. Pour cela, leur accessibilité doit être améliorée.
4. La filière du bois doit être renforcée. Les acteurs de la filière bois doivent engager le dialogue au niveau régional et développer des produits orientés marché. La Confédération, les cantons et les communes devraient étudier, pour chaque projet de construction, une variante bois.
5. La compétitivité de la sylviculture et celle du secteur de la transformation doivent être augmentées. Pour cela, il faudrait creuser du côté d'une amélioration de la coopération et de l'élargissement des entreprises.
6. La fonction sociale (délassement et loisir) de la forêt doit être maintenue. Cela implique le libre accès aux forêts pour la population.
7. La fonction de puit de carbone de la forêt doit plus fortement être prise en compte et les propriétaires forestiers doivent être dédommagés pour les prestations fournies.
8. Sur le plateau, principalement, la mise en réseau et la délimitation des réserves forestières doivent être améliorées.
9. La Confédération doit, en collaboration avec les cantons, mettre suffisamment de moyens financiers à disposition pour la réalisation des tâches qui s'imposent.

1. Bases

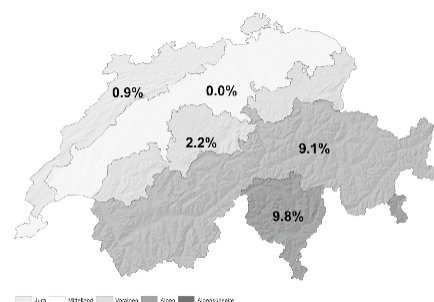
- Programme forestier Suisse 2004
- Rapport intermédiaire 2009 du Programme forestier Suisse
- Résolution du SAB concernant la politique forestière du 30 août 2002.
- Document de position du SAB et de l'EFS sur la forêt d'altitude d'avril 2008
- Divers autres documents.

2. Situation initiale

La forêt remplit de nombreuses fonctions et revêt, de fait, une grande importance pour les régions de montagne. Un grand nombre de ces fonctions portent également leurs fruits hors de régions de montagne.

La forêt couvre 31% de la superficie de la Suisse. Dans les régions de montagne, ce taux est bien souvent plus élevé encore. Dans certaines régions, la **surface boisée** connaît une expansion massive. La surface boisée a augmenté de 595 km², entre 1993/95 et 2004/07. Ceci représente à peu près la superficie du canton de Glaris. Cette expansion touche à 90% l'espace alpin. D'autre part, ce phénomène entraîne des conflits récurrents avec l'agriculture. Et cette croissance de la forêt peut aussi porter atteinte à des sites de haute valeur écologique et/ou paysagère. A cela s'ajoute le fait qu'il peut être nécessaire, dans l'intérêt de la protection contre les crues, de défricher les abords des cours d'eau. Selon la législation sur les forêts actuellement en vigueur, tout défrichement doit être compensé. Dans les régions où la surface boisée croît, cette obligation n'est pas toujours judicieuse et est de nature à créer de nouveaux conflits d'utilisation.

Augmentation de la surface boisée entre 1993/95 et 2004/07

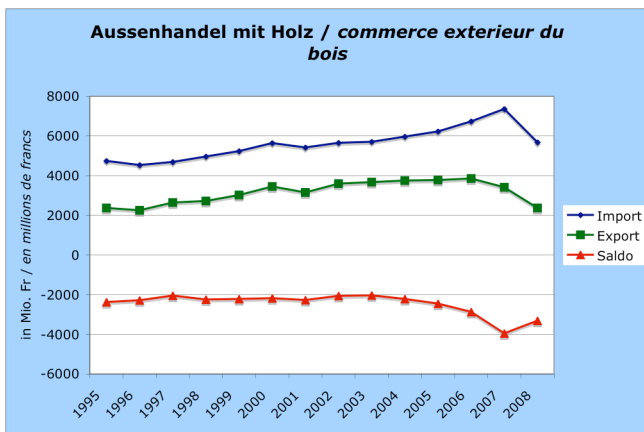


Source: Inventaire forestier national suisse 3

Environ un tiers de la surface forestière est considéré comme **forêt de protection**. En régions de montagne, ce taux est encore plus élevé. La forêt de protection est absolument essentielle à la population et à l'économie, tout comme pour le maintien des infrastructures de transport. Pour cette raison, son entretien doit être prioritaire. Seule une forêt entretenue et exploitée peut jouer son rôle de protection. Sans coupes de rajeunissement, la forêt de protection vieillit et le potentiel de danger augmente. Pour assurer les travaux nécessaires à la santé des forêts, une bonne accessibilité des sites est essentielle.

La **silviculture** et l'industrie du bois constituent des employeurs très importants pour les régions de montagne. Ils ont, en outre, l'avantage de se trouver dans des zones isolées. Pourtant, en raison du faible prix du bois, la situation financière de beaucoup d'exploitations forestières est peu satisfaisante.

La forêt fournit du bois, une des rares **ressources indigènes renouvelables** dont nous disposons. Il s'avère pourtant qu'une importante partie du bois produit chaque année n'est pas utilisée et reste sur place, en forêt. La production moyenne annuelle de bois valorisable est de 7,4 millions de m³ environ. Seuls 5,4 millions de m³ sont exploités par an. L'industrie forestière suisse montre, chaque année, une balance commerciale déficitaire de plus de 3 milliards de francs. La Suisse exporte des matières premières bon marché et importe de coûteuses marchandises en bois travaillé. La Suisse dispose donc d'un potentiel considérable dans l'utilisation du bois, cette matière première renouvelable indigène. Et ce potentiel peut porter ses fruits autant dans le secteur économique qu'en politique énergétique.



Source: OFEV, Annuaire La forêt et le bois 2009

L'industrie forestière est, avec la filière du travail du bois, un employeur de taille pour les régions de montagne. Cet employeur a, en outre, l'avantage de se situer dans des régions isolées. Il faut toutefois constater que la **filière du bois** est encore inexistante dans certaines régions, tout comme au niveau national. Il n'y a pas encore de dialogue systématique entre, par exemple, l'industrie du bois et les architectes. La ressource bois est, par conséquent, trop peu utilisée, notamment dans la construction.

Loisirs et délassément: le tourisme représente, pour les régions de montagne, un atout économique important. Dans la large palette des offres touristiques, la forêt est un élément non négligeable. Environ 10% de la surface boisée est aujourd'hui utilisée dans un but récréatif. Le maintien de cette fonction sociale doit être garanti dans son intégrité pour le futur. Les questions de libre accès et d'accessibilité de la forêt sont, ici, centrales.

Coopération intersectorielle: la politique forestière est organisée par secteurs. Cette organisation entraîne des problèmes récurrents lorsqu'il s'agit de coopération avec l'agriculture ou d'autres politiques sectorielles. Pour le SAB, il est urgent que la politique forestière s'ouvre à l'extérieur, que la coordination intersectorielle soit renforcée et que des partenariats voient le jour.

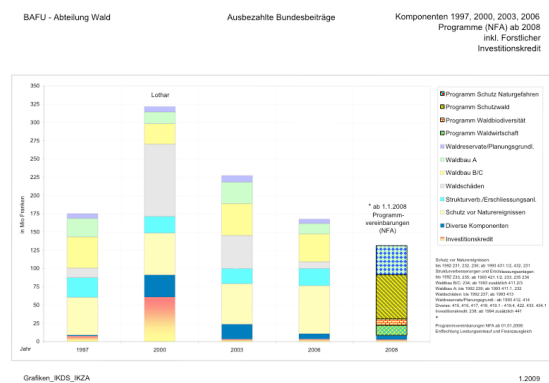
La **forêt** a, en tant que **puits de carbone**, une fonction importante. Entre 1990 et 2008, ce ne sont pas moins de 48 millions de tonnes de CO₂ que la forêt suisse a extrait de l'atmosphère (2,7 millions de tonnes par an, en moyenne). Conformément au protocole de Kyoto, la Suisse peut comptabiliser un maxi-

imum de 1,83 millions de tonnes de CO₂ par an. Des événements extrêmes comme la tempête Lothar peuvent conduire à ce que la forêt devienne une source temporaire de CO₂. Il faut toutefois partir du principe que la forêt se comportera encore comme puits de carbone dans les prochaines décennies. L'augmentation de la surface boisée ainsi que l'utilisation croissante du bois comme matériau de construction contribuent à limiter les émissions de CO₂. Par une utilisation ciblée du bois dans l'industrie du bâtiment et par un recyclage énergétique (utilisation en cascade), la Suisse pourrait éviter environ 8 millions de tonnes de rejet, soit 12% des émissions. La forêt est, en outre, indispensable à l'équilibre du climat régional, notamment pour ce qui est de la purification de l'air et de la gestion de l'eau (stockage et libération). A noter encore que, suite au changement climatique, la composition en espèces de la forêt évoluera.

La forêt est l'habitat naturel d'une riche faune et flore. La biodiversité est la plus élevée dans les clairières et en bordure de forêt. Les forêts plus denses et plus sombres présentent une biodiversité moins importante. La forêt constitue aussi un élément prépondérant du paysage. Dans ce cadre, les pâturages boisés ont une valeur biologique et paysagère élevée.

Les régions de montagne ne sont pas les seules à profiter de l'ensemble des prestations fournies par les forêts : c'est aussi le cas des régions voisines. Malgré cela – et bien malheureusement – on constate un net recul des moyens financiers mis à disposition par la Confédération pour les forêts.

Moyens financiers fédéraux pour les forêts



Source: OFEV, 2009



3. Position du SAB

Au vu de la situation initiale et des nombreuses fonctions de la forêt, la position du SAB est telle que suit.

La croissance naturelle des zones boisées exige une **nouvelle approche politique**. L'interdiction de défricher a fait ses preuves et doit être maintenue. Par contre, dans les régions où les surfaces boisées augmentent naturellement, l'obligation de compenser tout défrichement doit être supprimée. Cette proposition rejoint le propos de l'initiative parlementaire 09.474. La forêt doit être intégrée à la politique d'aménagement du territoire. Les conflits, ainsi que les questions liées à la reforestation, doivent être résolus dans le cadre d'une collaboration entre les différentes politiques sectorielles. En outre, la valeur juridique des pâturages boisés doit être clarifiée.

Les forêts de protection doivent devenir une priorité sur le long terme et être, en tous cas, maintenues et exploitées de façon durable. Pour cela, les forêts de protection doivent être accessibles. La Confédération et les cantons doivent mettre à disposition des moyens suffisants pour en assurer l'accessibilité. Les forêts de protection doivent être incluses dans la gestion intégrée des dangers naturels, qui comprend tant les ouvrages de protection techniques que les mesures préventives d'aménagement du territoire.

La **filière du bois** doit être renforcée. Le SAB a organisé plusieurs opérations de sensibilisation au niveau régional, mais il est essentiel de poursuivre et d'améliorer la sensibilisation. Les acteurs de la filière doivent engager le dialogue au niveau régional. La Confédération, les cantons et les communes pourraient apporter une nette contribution en encourageant le premier niveau de transformation du bois et par une étude conséquente des variantes bois pour tout projet de construction ou de rénovation.

La promotion de la ressource naturelle bois comme source d'énergie renouvelable indigène joue aussi un rôle important. L'attribution de labels, comme, par exemple, l'AOC Bois du Jura, est une mesure adaptée pour renforcer la distribution sur le marché national. Du point de vue du développement

régional, un but doit primer: il faut supprimer le déficit de la balance commerciale extérieure et générer de la valeur ajoutée sur le territoire national.

La compétitivité des exploitations forestières et du commerce du bois transformé doit être augmentée par la coopération et, au besoin, par un agrandissement de la taille des entreprises. Une division du travail parmi les petites entreprises pourrait également être prometteuse. Par des **coopérations interprofessionnelles**, par exemple dans le cadre de projets de marketing régionaux, de nouveaux débouchés pour les produits du bois – qu'ils soient traditionnels ou particulièrement innovants – peuvent être recherchés. De telles coopérations, orientées vers le marché, peuvent aussi être à l'origine de nouveaux partenariats entre l'agriculture et la sylviculture ainsi que de la recherche en commun de solutions aux problèmes actuels. La politique régionale peut aussi fournir sa contribution.

La **fonction de loisir et de délasserment** de la forêt doit être mise en valeur, afin de devenir une plus value pour la région. Ceci ne doit toutefois pas porter atteinte à d'autres fonctions de la forêt. Pour y parvenir, la détermination de zones d'utilisation particulière dans la forêt peut être une solution. A cet égard, les cantons devraient établir **des cartes de fonctions de la forêt** qui, décrivant les différents usages autorisés, permettraient de réduire les conflits d'usage.

Le rôle de **puit de carbone de la forêt** doit être pris plus en considération dans la politique climatique. En outre, les revenus de la vente de certificats devraient revenir directement aux propriétaires forestiers.

La **diversité biologique** de la forêt doit être conservée et les habitats faunistiques et floristiques devraient être suffisamment reliés. En raison de la pression élevée sur ces habitats sur le Plateau, la création de nouvelles réserves forestières et de corridors est à renforcer.

En collaboration avec les cantons ainsi que d'autres milieux impliqués et en respectant un clair partage des tâches, la Confédération doit mettre à disposition les **moyens financiers** nécessaires afin que les objectifs présentés ici puissent être réalisés indépendamment de la situation du budget fédéral.